

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.04.02**

Date de convocation : 14 juin 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un

Le 28 juin à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	M. Jean de LESCURE
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

**ELECTRIFICATION**

**Création de groupements de commandes pour la réalisation de travaux de génie civil**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère ;

Monsieur le Président rappelle que plusieurs Communes et Communautés de Communes, récapitulées dans le tableau ci-après, ont initié des travaux de réfection de leurs réseaux qui ont conduit le SDEE à décider de procéder à la mise en discrétion des réseaux de distribution publique d'électricité dont il est maître d'ouvrage.

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de génie civil de ces réseaux et pour en permettre la bonne coordination, il apparait opportun de constituer les groupements de commandes avec ces collectivités.

Collectivité	Opération
Commune de Prinsuéjols-Malbouzon	Route de brion à Malbouzon
Commune de Saint-Etienne du Valdonnez	Route du Moulin Bas
Commune de Mont Lozère et Goulet	Les Estrémières - Le Bleyard
Commune de Hures la Parade et CC Gorges Causses Cévennes	Nivoliers
Commune de Monts de Randon et CC Randon Margeride	Mallasagne

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** les projets ci-annexés de convention constitutive de groupements de commandes relatifs au génie civil des réseaux secs et humides ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210628-20210402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.